



Formulaire de demande d'équivalences académiques en formation des enseignants du secondaire (Forensec)

La demande d'équivalences académiques, à savoir pour des cours universitaires validés par des crédits ECTS et suivis dans les dix ans précédant l'entrée en formation, est une démarche facultative.

Pour demander des équivalences de cours universitaires, merci de remplir ce formulaire et d'y joindre les justificatifs demandés dans les **trois premières semaines du semestre**.

Les demandes d'équivalences incomplètes ou formulées après le délai prévu ne sont pas prises en considération et aucune correspondance n'est échangée à leur propos.

La demande doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

IUFE - Commission des équivalences
Pavillon Mail
Bd. du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4

Formation FORENSEC, année et discipline(s) : _____

NOM, prénom(s) : _____

N° d'étudiant : _____ **Date :** _____

Le présent formulaire, dûment rempli, doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Le programme d'études antérieures ;
- Pour chaque cours Forensec demandé en équivalence :
 - o le descriptif détaillé des cours universitaires validés dans un cursus précédant l'entrée en Forensec justifiant la demande d'équivalences ;
 - o le volume (heures hebdomadaires, nombre de crédits obtenus, nombre de semestres suivis,...) des cours universitaires justifiant la demande d'équivalences
- Le relevé des notes des examens et crédits ECTS obtenus ainsi que toute autre pièce (rapport d'évaluation, travail de recherche) jugé pertinent pour justifier la demande d'équivalence.

ATTENTION : Les pièces qui ne sont pas rédigées en français, allemand, italien, anglais ou en espagnol doivent être accompagnées d'une traduction, en français, ou, à défaut, dans l'une des langues citées.



| Université de Genève IUFE-FORENSEC | Études universitaires antérieures |
|--|---|
| Intitulé du cours demandé en équivalence et nombre de crédits | <ul style="list-style-type: none">- Université/HES/HEP/EPF et programme d'études suivi ;- Intitulé du cours justifiant la demande d'équivalence et nombre de crédits |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |



ATTENTION :

La totalité des crédits accordés par équivalence ou/et par VAE ne peut dépasser le 1/3 des crédits octroyés pour chaque diplôme.

Dans l'attente de la décision finale l'étudiant-e doit impérativement suivre tous les enseignements de son plan d'études.

Les Ateliers de didactique et les Pratiques de l'enseignement accompagnées et analysées au degré secondaire I et II ne peuvent pas être demandés en équivalence académiques.

L'unité de formation intitulée : « Didactique de la discipline. Travail de fin d'études (séminaire de recherche en didactique de la discipline ou des disciplines + travail personnel) » [MASE 2^{ème} année] peut faire l'objet d'une demande d'équivalences. C'est le cas notamment des étudiant-e-s en possession d'un doctorat dans une formation scientifique donnant l'accès à la formation des enseignant-e-s du secondaire, toutefois cette demande doit obligatoirement être accompagné d'une démonstration argumentée et explicite des aspects didactiques et des outils de recherche en didactique mobilisés dans la recherche préalable justifiant la demande d'équivalences académiques.

J'atteste avoir rempli de manière véridique et complète le présent formulaire

Lieu et date : _____ **Signature :** _____